

Paris, le 16 mars 2018

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'égard de plusieurs cas d'utilisation frauduleuse de son nom et de ses coordonnées

Des épargnants ont signalé à l'AMF avoir reçu des messages d'une personne, Monsieur Villard, se disant mandatée par l'AMF pour les aider à récupérer les sommes investies sur une plateforme d'options binaires. Cette personne utilise de manière frauduleuse les coordonnées de l'AMF, son nom et son logo.

Un individu, se présentant sous le nom de Monsieur Villard, démarche par téléphone et par courriels des épargnants français, se disant mandaté par l'AMF pour les aider à récupérer les sommes investies par ceux-ci sur une plateforme d'options binaires.

L'individu se présentant sous le nom de Monsieur Villard utilise de manière trompeuse les coordonnées de l'AMF, mais aussi le nom de l'AMF, notamment via l'emploi de fausses adresses mail telles que amf@amf.com ou amf2@gmx.com.

Les épargnants ayant contacté l'AMF ont également indiqué que l'individu en question connaissait l'exact montant des sommes investies par leurs soins dans le passé sur une plateforme d'options binaires, et qu'il disposait par ailleurs de renseignements les concernant.

L'AMF recommande de ne pas donner suite aux sollicitations de cette personne. Elle a d'ores et déjà transmis les éléments en sa possession au Parquet de Paris auprès duquel les particuliers victimes de ses agissements peuvent se faire connaître.

L'AMF rappelle qu'il convient d'être particulièrement vigilant face à des sollicitations en provenance d'internet et de toujours s'assurer qu'elles émanent d'un prestataire disposant des autorisations nécessaires.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance-Banque-Épargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr/> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h (service 0,05€/min+ prix d'un appel).

AMF : <http://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/>

□ À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, de fournir aux investisseurs une information adéquate et de veiller au bon fonctionnement des marchés.

Visitez notre site www.amf-france.org



Suivez-nous sur Twitter
et sur notre chaîne Youtube